



DEPARTEMENT COLLECTIVITES LOCALES, ENTREPRISES ET COURTAGE  
SERVICE DEVELOPPEMENT COLLECTIVITES LOCALES

**AVENANT AUX CONDITIONS PARTICULIERES**  
**Relatif aux conditions générales " version 2018" du contrat 1406D**

CONTRAT D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS A L'EGARD DES  
AGENTS PERMANENTS AFFILIES A LA CNRACL

**Numéro d'identification de la collectivité contractante : 75663**

Entre :

**La collectivité contractante :**

**MAIRIE**

6 rue du général de Gaulle  
93360 NEUILLY-PLAISANCE

**CODE SIRET : 219 300 498 00017**

Représentée par son Maire,

D'une part,

**L'assureur :**

**CNP Assurances**

Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré  
341 737 062 RCS Paris

Entreprise régie par le code des assurances

**Siège Social :** 4 Place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15

Représenté par Eric DELAMARRE, en qualité de responsable du service collectivités locales  
Par délégation de Sophie WITTMER, directrice du département des collectivités locales, entreprises  
et courtage

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la Collectivité contractante à l'égard de ses agents.

### **Article 2 : Cotisation d'assurance**

#### **☞ Montant et taux**

Conformément à l'article 9.1 des conditions générales n° 1406D « version 2018 », le taux de cotisation est fixé à **1,56 %** de la base de l'assurance.

Ce taux s'entend frais de gestion compris.

Le montant de la cotisation annuelle d'assurance est obtenu par le produit du taux mentionné ci-dessus appliqué à l'assiette de cotisation déclarée dans le formulaire « base de l'assurance - assiette de cotisation ».

### **Article 3 : Date d'effet**

Le présent avenant prend effet à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

**Article 4** : Les autres dispositions restent inchangées.

**Article 5** : Les parties conviennent de faire prévaloir le présent avenant en cas de contradiction entre celui-ci et le contrat initial.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le jj mois aaaa

L'assureur,

A **Neuilly-Plaisance**, le .....

La collectivité contractante,

Dénomination : **Mairie de Neuilly- Plaisance**

Adresse : 6 rue du Général de Gaulle  
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Nom et prénom(s) du représentant :

Qualité du représentant :

Eric DELAMARRE  
Responsable du service collectivités locales

Signature du représentant  
et cachet de la collectivité